

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE-RENDU

Séance du lundi 15 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi quinze mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Maison des associations de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	23
Présents (jusqu'au point 8.3, puis 17)	18
Votants (jusqu'au point 8.3, puis 22)	23
Pouvoirs	5

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **ROCHETTE** Myriam, **SCHMITT** Dominique, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NAPOLY** Marie-Hélène, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **GAUDIN** Frédéric, **GENEST** Christophe, **MILOT** Christine, **PACCOUD** Anaïs, **FONTAINE** Vincent et **POTHRAT** Lucie (jusqu'au point 8.3)

Pouvoirs : Jean-Michel **COQUARD** donne pouvoir à René **BLANCHET**
Nathalie **LOBERMAYER** donne pouvoir à Béatrice **PIERQUIN**
Fabrice **FUTIN** donne pouvoir à Marie-Hélène **NAPOLY**
Alexandra **DEPOND** donne pouvoir à Patricia **GAIGNEUX**
Frédéric **BURDIN** donne pouvoir à Dominique **SCHMITT**

Secrétaire : Myriam **ROCHETTE**

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 15 février 2021 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – DECISIONS DU MAIRE

➤ Souscription au capital de Cevidorées

Monsieur le Maire précise que le Conseil doit être informé, en début de séance, des décisions prises par ses soins depuis le dernier Conseil en vertu de sa délégation. Il porte à la connaissance des conseillers le contenu de la décision précisant les modalités de souscription au capital de Cevidorées.

III - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Cinq déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle	Reçue en Mairie le
Terrain non-bâti	206 Chemin de Saint-Pré Lotissement 2	SIT FONCIER SARL	Isabelle CANTE	212 Rue des Oliviers 69 480 Anse	11-févr

Bâti sur terrain propre	593 Chemin de Corbay	DESIGN CONCEPT IMMOBILIER	Brigitte SOUVY	122 Montée de Choulans Lyon 5ème	17-févr
Bâti sur terrain propre	95 Rue Laborbe	Fabien HERLEDANT et Christelle BELLIER	Cyril BLANC et Chloé FREMONT	18 Rue de Saint-Cyr Lyon 9ème	19-févr
Bâti sur terrain propre	397 Chemin des Granges	Consorts GOUTAILLER	Arnaud BARETTA	161 Rue Jean Marie Vianney Ars-Sur-Formans 01480	24-févr
Bâti sur terrain propre	60 Allées des Deux Pierres - Bel Air	Thomas BENOIT et Géraldine VENTECLEF	Pierre CHOMETTE et Guilaine ROUSSET	212 Rue des Oliviers 69 480 Anse	11-févr

IV – AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Vote des taux d'imposition 2021**

Monsieur Dominique Schmitt rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer annuellement les taux d'imposition des impôts directs locaux.

Il rappelle le montant des taux précédents :

- Taxe d'habitation : 13.35 %
- Taxe foncière bâtie : 21.95 %
- Taxe foncière non bâtie : 25.80 %

Il indique qu'un document d'information a été transmis afin de détailler les modalités pratiques d'application de la réforme de la Taxe d'habitation dont la suppression est compensée, pour la commune, par la perception du produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.

Les nouveaux taux à voter sont répartis de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : pas d'impact de la réforme
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : somme du taux communal TFPB 2020 et du taux départemental TFPB 2020

L'état de notification 1259 au titre de l'année 2021 qui formalise les bases auxquelles s'appliqueront les taux n'ayant pas été communiqué à ce jour, Monsieur Dominique Schmitt indique que la Commission finances a élaboré le Budget primitif 2021 à taux constants et propose d'estimer le produit des taxes fiscales à hauteur de 1 069 000 €, contre 1 041 927 € en 2020.

Afin de prendre acte de la non-comptabilisation du produit de la Taxe d'habitation dans le total des produits d'imposition attendus, il est proposé de répartir le produit fiscal total de la façon suivante :

- Contributions directes : 585 000 €
- Compensation de la taxe d'habitation : 479 000 €
- Compensation des exonérations de taxe foncière : 5 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la fiscalité directe locale comme suit pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.98 % (21.95% de TFPB communale 2020 à taux constant + 11.03 % de TFPB départementale 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 25.80 % (vote à taux constant)

➤ **Vote du Budget primitif 2021**

Monsieur le Maire cède la parole à Dominique Schmitt, Adjoint délégué aux Finances, qui présente le projet de Budget primitif 2021 élaboré par la Commission Finances. Une présentation consolidée est présentée et commentée à l'assemblée.

Les principales données de ce projet sont les suivantes :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 545 432.90 €,
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 519 232.28 €.

Soit un budget total de 4 064 665.18 € au titre de l'exercice 2021.

Dominique Schmitt apporte quelques précisions concernant les points suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses ont été évaluées sur la base du déroulement d'une année complète, contrairement au budget de l'année précédente qui tenait compte de la fermeture des écoles et des ERP ayant entraîné une diminution des dépenses concernant plusieurs postes comptables (matériel et frais d'entretien, restauration scolaire et prestations de service, etc.). Le chapitre relatif aux frais de personnel inclut, notamment, l'effet des mesures relatives au COVID-19 (dédoublage de la surveillance pour de plus petits groupes, protocole sanitaire applicable à la restauration scolaire etc.). La somme prévue au titre des indemnités des élus est détaillée, conformément aux montants votés l'an passé suite à l'installation du Conseil municipal.

En recettes, l'excédent de fonctionnement reporté au titre de l'exercice 2020 s'élève à 831 232.90 € contre 602 762.12 € l'an passé. Cette augmentation est, pour partie, due au faible niveau de dépenses réalisées sur l'exercice 2020 du fait du contexte sanitaire. Les recettes escomptées au titre de la restauration scolaire évoluent proportionnellement aux dépenses sur la base d'une année complète. Les recettes tirées de la fiscalité directe locale ont été prévues conformément aux principes précédemment détaillés.

Les dépenses étant inférieures aux recettes, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 1 032 192.90 € contre 799 965.12 € l'an passé ; un écart qui s'explique en majeure partie par l'augmentation du montant de l'excédent reporté en recettes. Ce virement constitue simultanément une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement : il s'agit de la capacité dont dispose la Commune pour financer, sur fonds propres, les investissements prévus.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont été évaluées par la Commission finances en collaboration avec les présidents de chaque commission. Les crédits sont principalement consacrés à la réalisation des opérations suivantes : acquisition de matériel de voirie, Pôle Agora, réalisation d'itinéraires dédiés aux modes doux, agrandissement de la Salle du Conseil en Mairie, aménagement de la Rue de l'Eglise. Ils sont également

destinés à la réalisation de trois opérations nouvellement inscrites : la réalisation d'aménagements sportifs, la rénovation de la Maison Longchamp et l'aménagement des bâtiments et du secteur de Trézette.

Les recettes sont notamment constituées du virement provenant de la section de fonctionnement et de l'excédent d'investissement reporté au titre de l'exercice 2020 qui s'élève à 23 325.54 € contre un déficit reporté de - 94 657.14 € l'an passé.

Monsieur Thierry Guinard souligne l'importance du montant alloué à la rénovation de la Salle du Conseil. Monsieur le Maire précise que cette somme est justifiée par diverses contraintes (accessibilité PMR, configuration actuelle des locaux, etc.) qui font varier le chiffre à la hausse.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Monsieur Thierry Guinard s'abstenant, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 tel que présenté et joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du budget.

➤ **Garantie d'emprunt OPAC – précision délibération**

Le Conseil municipal a validé, lors de la séance du lundi 15 février 2021, la garantie d'emprunt apportée à l'OPAC au titre de l'acquisition de 15 logements sociaux dans le cadre de l'opération du 46 Route de Montclair dit Projet Mercier.

Les services de la Banque des territoires souhaitent, sous peine de non-délivrance de l'emprunt susmentionné à l'OPAC, que soit intégrée aux précédentes délibérations la mention suivante : « *Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération* ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adjonction de cette mention ;
- **PRECISE** que les nouvelles délibérations n°2021.017 à n°2021.020 prises sur cette base annulent et remplacent les précédentes délibérations n°2021.008 à n°2021.011.

V – PERSONNEL

➤ **Avancements de grade**

Monsieur le Maire expose que la commune emploie Monsieur LION Jordan au grade d'adjoint technique principal deuxième classe en tant qu'agent chargé de la voirie et des espaces verts. Au regard de son ancienneté, Monsieur LION Jordan peut bénéficier d'un avancement de grade au 01/02/2021.

Monsieur le Maire propose de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal deuxième classe à temps complet pour créer un poste de d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, à compter du 1er février 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la suppression d'un poste d'adjoint technique principal deuxième classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique principal première classe à temps complet, à compter du 1er février 2021 ;
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois ;
- **INSCRIT** au budget, au chapitre 012, les crédits correspondants.

Monsieur le Maire précise ensuite que la commune emploie Madame PORTOUKALIAN Nathalie au grade d'adjoint technique en tant qu'agent de surveillance et de cantine. Au regard de son ancienneté, Madame PORTOUKALIAN Nathalie peut bénéficier d'un avancement de grade au 01/02/2021.

Monsieur le Maire propose de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20,08/35) et à la création d'un poste de d'adjoint technique principal deuxième classe à temps non complet (20,08/35) à compter du 1er février 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20,08/35) et la création d'un poste de d'adjoint technique principal deuxième classe à temps non complet (20,08/35), à compter du 1er février 2021 ;
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois ;
- **INSCRIT** au budget, au chapitre 012, les crédits correspondants.

VI – ECONOMIE

➤ Aménagement des locaux de Trézette

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Madame Elodie Fonlupt dans le cadre de son projet d'installation d'un distributeur de produits locaux dans le marché de Trézette. Ses recherches de financement sont en cours auprès de divers organismes.

Monsieur le Maire précise que, du côté de la commune, le chiffrage estimatif des travaux à réaliser a été transmis et est à affiner. Le montant du loyer répercuté devra permettre, à terme, d'amortir la dépense engagée par la Commune au titre de cette opération.

Marie-Hélène Napoly indique que des projets identiques ayant été accueillis dans d'autres communes ont rencontré un important succès.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention peut être déposée dans le cadre du dispositif Bonus Relance auprès de la Région. Il rappelle les modalités de ce dispositif au titre duquel les communes de moins de 20 000 habitants peuvent soumettre un dossier concernant des projets d'investissement relevant de l'aménagement du territoire et de la rénovation des bâtiments afin de solliciter une prise en charge des dépenses engagées à hauteur de 50 % maximum.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter ladite subvention dans le cadre de ce projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention régionale au titre du Plan Bonus relance à hauteur de 50% du montant HT subventionnable dans les conditions susmentionnées.

VII – TRAVAUX

➤ Point sur les travaux en cours

Jean-Claude Demay informe le Conseil des éléments suivants :

- La réfection des vestiaires du foot aura lieu prochainement. Le vestiaire des arbitres est également concerné.
- Les techniciens mandatés par Cevidorées ont visité le local technique. Il ressort de cette visite que la toiture est apte à accueillir l'installation photovoltaïque prévue.
- Les agents communaux ont réalisé des traçages pédagogiques dans la cour des écoles.

VIII – URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	1	9	3	2	11	1	0	0	3	0

La Commune a été contactée par un opérateur immobilier dans le cadre d'un projet de construction d'habitats collectifs sur le terrain Epora (projet de construction de dix maisons individuelles) et sur le terrain de Chalus, à proximité de Trézette (projet de construction d'une quinzaine de logements et d'un espace professionnel).

➤ Avancement projet Agora

Béatrice Pierquin précise qu'une réunion a été organisée avec le CAUE pour affiner la préparation du cahier des charges et travailler sur la synthèse des retours formulés par les différentes commissions. Cette rencontre a été l'occasion de préciser le processus de décision, la composition du Comité de Pilotage et la répartition des responsabilités dans le cadre de ce projet. Chaque commission est invitée à désigner l'un de ses membres pour contribuer au travail du Comité de Pilotage.

Les modalités de consultation et d'association de la population à ce projet ont également été étudiées.

Béatrice Pierquin rappelle aux conseillers qu'une réunion d'information concernant le PLU et le PLUi est organisée à leur attention ce lundi 22 mars.

➤ Autorisation d'exploitation extension carrière rives du Beaujolais – Société SOREAL

Monsieur le Maire précise que, par un arrêté en date du 21 janvier 2021, Monsieur le Préfet a annoncé l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOREAL pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière des rives du Beaujolais située sur le territoire des communes d'Anse et de Limas.

Marc Neyra estime qu'il est difficile, en tant que conseiller municipal, de prendre position sur un dossier d'une telle technicité.

Départ de Lucie Pothrat

Christophe Genest, Anaïs Paccoud, Marcy Neyra et Béatrice Pierquin s'abstenant, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DONNE** un avis favorable dans ce dossier.

IX – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Activité des commissions**

- Commission culture

Béatrice Pierquin informe le Conseil que les associations du village ont été rencontrées le 27 février dernier. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les projets à venir et la façon dont la commune pourrait soutenir ces actions.

Elle indique qu'une rencontre est prévue avec Madame l'adjointe à la culture d'Anse à la fin du mois de mars pour activer le projet de mutualisation des moyens culturels avec les communes environnantes intéressées, suite à la clôture du CCAB.

- Commission affaires scolaires

Myriam Rochette précise avoir rencontré, avec Monsieur le Maire, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale d'Anse et Madame la Directrice de l'Ecole de Pommiers afin de faire un point sur les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire de septembre 2021. Les prévisions actuelles laissent craindre la fermeture d'une classe en élémentaire.

Elle indique que la fresque de l'Ecole sera réalisée prochainement, en lien avec l'APE.

Christine Milot précise que le CMJ travaille à la recherche d'un nom pour l'Ecole. Pomérium interviendra auprès d'eux pour leur conter la vie du village et leur donner matière à réfléchir dans le cadre de cette démarche.

- Commission développement durable et implication citoyenne

Anaïs Paccoud expose au Conseil les avancées des différents groupes de travail sur les modes de déplacement doux :

- *Itinéraires de promenade* : une démarche est engagée pour revoir la signalétique en place,
- *Liaisons pendulaires* : il est proposé d'établir et de diffuser un questionnaire d'état des lieux de l'existant.

Thierry Guinard indique que la Communauté de communes sera prochainement amenée à se prononcer quant à sa prise de compétence en tant qu'autorité organisatrice des mobilités. A défaut, cette compétence reviendra aux services de la Région.

- Commission communication

Dominique Schmitt précise que le nouveau panneau d'information de Trézette est fonctionnel.

➤ **Activités intercommunales**

- SIGAL

Monsieur le Maire précise que le SIGAL a voté ses comptes administratif et de gestion pour l'année 2020 et ses budgets primitifs pour l'année 2021. Les deux marchés de prestation de service pour l'assainissement collectif et non-collectif ont été renouvelés et attribués à l'entreprise SOGEDO.

- Gestion forestière

François Besson donne plusieurs éléments d'information concernant la gestion de la forêt. Une charte a été élaborée et comporte cinq objectifs principaux :

- Gérer la forêt pour répondre aux enjeux du 21^e siècle
- Mobiliser durablement les ressources
- Soutenir la filière bois locale
- Mieux faire connaître la forêt et le bois
- Animer, suivre et évaluer la charte de la forêt

X - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- CCID

Monsieur le Maire précise que la première commission communale des impôts directs a eu lieu ce vendredi 12 mars.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 12 avril à 20h30 à la Salle des Fêtes

Fin du Conseil : 0h00